



Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

**2023-059**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 12

**OBJET**

**SIGNATURE  
CONVENTION**

**DEPARTEMENT  
DU LOT**

**COMMUNE**

**AMENAGEMENT  
ABORDS DE  
L'ECOLE**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture

Le 28/07/2023

Publié ou notifié

le 28/07/2023



Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 046-214600892-20230726-2023\_059-DE

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille vingt trois, le vingt six juillet à 18h30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 19.07.2023**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mme DAVID,  
M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, BROUSSE,  
MM. DARQUES-ROSE, DELTORT, Mme HALL.

**Absent** : M. LEVASSEUR.

**Excusés** : Mme DELAIR, M. FAYEMENDY

M. FAYEMENDY a donné procuration à M. PEUCH

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Considérant les travaux d'aménagement et de sécurisation des abords de  
l'école situés RD 58 « route de Vire », sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie  
de Duravel,

Considérant la nécessité de définir les obligations respectives du  
Département du Lot et de la commune de Duravel,

Vu les travaux d'aménagement de la RD 58 à réaliser sur le domaine  
public départemental,

Il est proposé par convention, la répartition des charges liées à ces  
aménagement, entre le Département du Lot et la commune de Duravel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise

Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement de la RD 58  
avec le Département du Lot.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

